

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2025-12-01 du 18 décembre 2025 portant approbation du budget rectificatif n°2 du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2025

Le comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les dispositions de l'article L. 351-7, L.351-8 et les dispositions réglementaires du même code dont notamment l'article R.351-28, R.351-56 à R.351-62 et R.351-46 ;

Vu le règlement intérieur du comité national modifié, et notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses article 175 à 177 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2005 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Après en avoir délibéré,

Article 1

Approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1.1. 11 emplois temps plein travaillés
- 1.2. 146 219 060 € d'autorisations d'engagement dont
 - 1 438 000 € de personnel
 - 16 081 060 € de fonctionnement
 - 128 700 000 € d'interventions
- 1.3. 149 477 859 € de crédits de paiement dont
 - 1 438 000 € de personnel
 - 17 866 859 € de fonctionnement
 - 130 173 000 € d'interventions
- 1.4. 125 000 000 € de prévision de recettes
- 1.5. 24 477 859 € de déficit budgétaire

Article 2

Approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 2.1. 24 477 859 € d'abondement de trésorerie
- 2.2. 23 975 359 € d'insuffisance d'autofinancement
- 2.3. 23 975 359 € de diminution du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 3

La directrice du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHP et de sa publication sur le site internet du Fonds.

Délibération n° 2025-12-01 du 18 décembre 2025 portant approbation du budget rectificatif n°2 du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2025

Nombre de membres présents au moment de la délibération : 35

Nombre de membres votants : 18

Abstentions : 0

Nombre de voix « Pour » : 18

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée – ~~rejetée~~

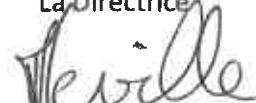
À Paris, le 18 décembre 2025

La Présidente



Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice



Marine NEUVILLE